



grain de sel



PAS TOUCHE A MES DROITS !

Le temps, c'est de l'argent ! C'est sûrement ce qui motive la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) à envisager de réduire le nombre d'autorisations d'absence pour motif familial et thérapeutique. Quelles seraient les mesures ?

Concernant la **garde d'enfants malades** :

- de 0 à 11 ans : 6 jours
- de 12 à 16 ans : 3 jours

Le doublement des jours seraient réservés aux parents isolés

- enfant handicapé + 16 ans : plus d'autorisation d'absence

Concernant les **événements familiaux** :

- mariages et PACS : 4 jours au lieu de 5
- décès : 3 jours, uniquement pour parent proche (conjoint, père, mère) sous réserve de la nécessité de service !

Dernière minute => le gouvernement suspend la publication du décret ! Mais pour combien de temps ??

ASA et aménagements horaires pour motifs familiaux : détail du projet de décret

Thèmes	Ce qui pose problème
Garde enfant malade	Plafond figé à 6 jours (12 si parent isolé) pour les <16 ans ; disparition des majorations liées à la situation du conjoint et de la référence explicite aux enfants handicapés ; ASA sous réserve des nécessités de service.
Mariage / PACS	Les 5 jours sont conditionnés aux nécessités de service et donc refusables
Décès d'un proche	Champ familial resserré (pas de grands-parents, petits-enfants, beaux-frères/belles-sœurs) Délais de route limités aux destinations lointaines (étranger / trajet entre métropole et DOM ou COM)
Maladie très grave du conjoint / partenaire	La situation de maladie très grave du conjoint ou du partenaire n'est plus explicitement couverte par des ASA
Adoption	Nombre d'autorisations pour les entretiens d'agrément plafonné à 5, quel que soit le déroulement de la procédure.
Présence du ou de la partenaire lors des examens de grossesse / protocole PMA	Le nombre d'ASA pour le second parent est verrouillé à 3 par grossesse ou protocole de PMA, ce qui empêche toute amélioration locale pour couvrir l'ensemble du parcours.
Préparation à la naissance et à la parentalité	Pas d'ASA de droit mais de simples facilités horaires, pour la femme enceinte comme pour le conjoint. Aménagement horaire récupérable
Aménagements horaires pour les femmes enceintes	La réduction d'une heure à partir du 3ème mois est soumise aux nécessités de service
Allaitement / tirage de lait	L'aménagement d'une heure par jour pendant un an est soumis aux nécessités de service. N'est pas récupérable
Parents d'élèves : réunions, organisations des élections	Aménagements horaires récupérables et soumis aux nécessités de service
Rentrée scolaire	Aménagements horaires récupérables et soumis aux nécessités de service

Et ce n'est pas tout ! La DGAFP veut aussi remettre en cause l'octroi du **temps partiel thérapeutique**. En effet, ce dispositif est victime de son succès puisque trop d'agents en bénéficient ! Rappelons qu'il est question de la santé des agents et que ce droit découle d'une prescription médicale ! Belle preuve du mépris vis à vis des agents à l'heure où les burn out et les suicides sont en hausse. Mais qu'importe, pour la DGAFP, c'est de **la force de travail** en moins (tiens une référence à l'ETP) ! Les conditions seraient donc durcies pour en bénéficier (délais, entretien préalable, etc).

Nantis, les fonctionnaires ?! Faux ! Les nantis sont les entreprises qui perçoivent 211 milliards d'€ d'aides et subventions et les milliers d'hyper riches qui ne payent pas d'impôt sur le revenu !!

Marre d'être tondus ! **Pas touche aux autorisations d'absence ! •**

La CGT appelle les travailleuses et travailleurs à manifester massivement ! C'est NOTRE journée !

1ER MAI À POITIERS

10H30 : DÉPART DE LA MANIF À LA GARE > PREFECTURE > PLACE LEPETIT

APRÈS LA MANIF :

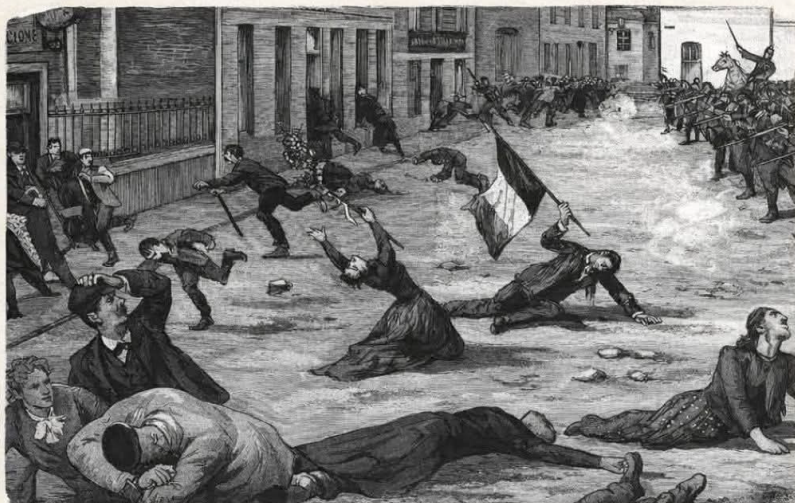
STANDS SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS RUE DE LA REGRATTERIE

12H30 RENDEZ-VOUS À L'ENVERS DU BOCAL MOMENT FRATERNEL AVEC REPAS

Le 1er Mai n'appartient qu'aux travailleurs !

Fier de lutter
Fier d'être à
la cgt

LE 1^{er} MAI **la cgt** NE SE NÉGOCIE PAS



Le 1^{er} mai ne vient pas d'un calendrier.

Il vient des luttes.

Il vient du sang.

En 1891, lors de la Fusillade de Fourmies, des ouvriers sont tombés pour la journée de 8 heures.

Ils réclamaient la dignité.

On leur a **répondu** par des balles.

Aujourd'hui encore, on voudrait vider le 1^{er} mai de son sens.

On ne touche pas au 1^{er} mai.

Il appartient aux travailleurs.

Nos droits ne sont pas des cadeaux.

Ils ont été arrachés.



Le 1er Mai est né en 1889 dans le giron de l'internationalisme socialiste. Dès 1890, des mobilisations importantes ont lieu dans de nombreux pays.

En 1906, la CGT fait de cette journée le point d'orgue de sa mobilisation en faveur de la journée de huit heures. Le 1er Mai devient alors un rendez-vous de rassemblement et de combat pour la classe ouvrière.

Aujourd'hui, avec l'austérité qui frappe partout en Europe les populations les plus fragiles, cette journée prend un relief particulier.

Plus que jamais, le 1er Mai doit être un moment de lutte et d'unité pour les travailleurs.

La mobilisation paye : le 1er mai est et restera férié, chômé et payé !

UNE VULGATE BIEN ÉTABLIE FAIT REMONTER LES ORIGINES DU 1^{er} MAI AUX ÉVÉNEMENTS DE CHICAGO, EN 1886, OÙ LA GRÈVE DES OUVRIERS AMÉRICAINS POUR LA JOURNÉE DE HUIT HEURES SE TERMINE DANS UN BAIN DE SANG. CERTES, SI CETTE PARENTÉ N'EST PAS ENTIÈREMENT DÉNUÉE DE TOUT FONDEMENT, ELLE N'EST PAS TOUT À FAIT EXACTE, CAR ELLE MASQUE, EN RÉALITÉ, LA PLACE ÉMINENTE QU'OCCUPE LE MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS DANS LA GENÈSE DE CETTE HISTOIRE.

Pour un 1er mai de résistance et de combat, on se retrouve toutes et tous avec la CGT



1^{er} MAI À POITIERS

10H30 : DÉPART DE LA MANIF À LA GARE > PREFECTURE > PLACE LEPETIT

APRÈS LA MANIF :

STANDS SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS RUE DE LA REGRATTERIE

12H30 RENDEZ-VOUS À L'ENVERS DU BOCAL MOMENT FRATERNEL AVEC REPAS



UN TROU DANS LA RAQUETTE

Depuis le 31 mars dernier, le service Gestion des Moyens a décidé de ne plus rembourser les frais kilométriques de la résidence familiale vers un moyen de transport (train, bus..) lorsque celui ci est identique à la résidence administrative. Et ceci même lorsque pour respecter les horaires de la formation, l'agent est contraint de partir la veille, sachant que si le départ est le dimanche, l'agent ne passe vraisemblablement pas par le lieu de travail.



Et oui, il y a un trou dans la raquette, dixit la hiérarchie...

La note publiée sur Ulysse 86 et datée du 11 mars 2025 prévoit bien ce remboursement... « La détermination de la résidence de départ ou de retour se fait dans les conditions suivantes :

	Résidence de départ	Résidence de retour
Résidence familiale	L'agent part de son domicile pour se rendre directement sur le lieu du déplacement	L'agent rejoint directement son domicile après le déplacement
Résidence administrative	L'agent passe au bureau avant le déplacement	L'agent se rend au bureau après le déplacement

C'est la dernière trouvaille en date de notre administration : raboter par tous les moyens les frais de déplacement (FDD) et peu importe si c'est au détriment des agents.

Cette décision vient impacter encore plus la capacité financière des agents à se former, sachant que le remboursement du stationnement en parking est limité à 3 jours y compris pour les formations supérieures à 3 jours. De plus, l'immobilisation d'un véhicule de service sur une longue période n'est pas envisageable.

Arrêtons de faire des économies sur le dos des agents.

Alerte sur l'immobilier de l'Etat

Mercredi 28 janvier, l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi transpartisane sur l'immobilier de l'Etat. Au cœur du projet, le transfert d'une grande partie des immeubles et des terrains aujourd'hui détenus par l'Etat à une nouvelle société foncière publique. Cet établissement public, industriel et commercial serait contrôlé à 100% par l'Etat, mais géré de façon distincte. Innovation majeure : cette foncière facturerait des loyers à ses locataires, à commencer par les ministères, habitués jusqu'à présent à la gratuité. Selon les partisans de ce projet, le système actuel ne pousse pas les administrations à optimiser l'occupation de leurs locaux : un ministère, une préfecture ou

encore un rectorat qui dispose de locaux trop vastes, voire inutiles, n'est guère incité à rendre ou vendre des mètres carrés. Pour les opposants, aligner la gestion publique sur les principes du privé n'est pas sans danger.

A l'exemple de ce qu'il s'est passé à la SNCF, il est à craindre que les loyers exigés pour occuper les locaux soient tellement importants qu'ils obèrent la possibilité même de rendre le service public. Tant en raison du montant demandé, qui diminuera le montant alloué aux autres charges (chauffage, eau...), que par les réductions de surfaces exigées pour faire baisser la dotation allouée aux loyers. Le début d'un cercle vicieux à la poursuite d'une recherche de rationalisation avec déménagement de services, transfert d'autres, entassement d'agents... jusqu'à 'pffft' anéantissement de services !

Avec la future foncière, on peut s'interroger sur l'efficacité et la réactivité d'une société qui gèrera 100 000 ou 200 000 bâtiments. Le but poursuivi et affiché est la

facilitation de la cession de biens devenus superflus.

A quand le flex office généralisé ? ou encore mieux : l'accueil à domicile en télétravail ?!!!! Avec notre administration, il faut s'attendre à tout et surtout au pire.

Et que deviendront au sein de la DGFIP les missions non seulement des collègues affectés actuellement dans les pôles de gestion domaniale (PGD), les services locaux du domaine (SLD), mais aussi, par ricochet, celles des collègues affectés dans les pôles d'évaluation domaniale (PED)...

FIN DES CHÈQUES (ET MAT)

En préambule de la note sur les nouveautés de la campagne Impôt sur le revenu/Taxe d'habitation, il est notifié **la suppression progressive du paiement par chèque dans nos services.**



Cette mesure est avancée au prétexte de la modernité. Oui c'est bien connu, les chèques sont plus falsifiables, moins sûrs que les paiements dématérialisés. C'est vrai que les dernières attaques sur FICOBA, le piratage des données bancaires de diverses entreprises, feraient passer le bon vieux chèque pour un dinosaure en matière de sécurité de paiement...

Derrière ce projet, ne serait-ce pas plutôt un des moyens pour notre DGFiP de « désintoxiquer les usagers de notre service public » ?

Après la fin du paiement en liquide, la fin du chèque reste un moyen de « mater » l'un des paiements les plus utilisés par les classes populaires.

La marche vers la dématérialisation forcée éloigne encore plus nos concitoyens des services publics. Les agents seront en première ligne pour refuser ces moyens de paiement et seront confrontés à des usagers qui les utilisent encore beaucoup.

Et bien sûr, nos directions vont calculer de merveilleux gains de productivité qui se traduiront par des suppressions d'emplois qui, elles, ne seront pas dématérialisées mais bien réelles.

ALAN RECHERCHE TOUJOURS DES FONDS



Le journal l'ÉQUIPE nous apprend cette semaine que le footballeur Kylian Mbappé va devenir ambassadeur et investisseur de notre nouvelle « mutuelle », ALAN.

Nous découvrons donc la ferveur mutualiste de Mbappé, à moins qu'il ne s'agisse d'un énième investissement du football business moderne ? Nous apprenons au passage que notre mutuelle, pardon, « entreprise française d'assurance santé » est bien sous perfusion d'argent de footballeurs connus et de fonds de pension, et que le produit pour capitaliser, c'est bien nous. Et à la fin c'est bien nous qui payons aussi ces ambassadeurs de luxe !! À la CGT nous nous sentons plus proches de l'esprit mutualiste que du foot business : pour un travail collectif et offensif, pour décrocher des victoires collectives et donc, sociales !

ARRÊTS DE TRAVAIL EN HAUSSE

Plutôt que chercher les causes du phénomène, le premier ministre Lecornu a préféré pointer du doigt les assurés sociaux. Les mêmes sont aussi



accusés d'être responsables en partie du fameux « trou de la Sécu » qui était de 25,1 milliards d'€ en 2025. Rappelons juste que la Cour des comptes a calculé que, « **de 2014 à 2024, le total des allègements généraux de cotisations patronales du secteur privé a presque quadruplé, passant de 20,9 Md€ à 77,3 Md€** ». Comme ces allègements de cotisations ne sont compensés qu'en partie par la TVA, l'explication du déficit des comptes sociaux est très claire. Et pour en revenir aux arrêts de travail en hausse, les explications sont multiples : vieillissement de la population active (merci les contre-réformes des Retraites), hausse des accidents du travail (et record des morts au travail en France en 2025), augmentation des arrêts longs « attribuée notamment au développement des troubles de santé mentale »... Bref, le travail rend de plus en plus malade ! Accuser les assurés sociaux d'être responsables de cette situation, c'est comme accuser le thermomètre d'être responsable de la fièvre.

90 %

Personne ne s'arrête de travailler pour raison de santé pour tirer au flanc d'autant que cela s'accompagne d'une véritable sanction financière pour les fonctionnaires. En plus du jour de carence, nous sommes passés au premier mars 2025 d'un maintien de rémunération à 100 % (le taux de remplacement) les trois premiers mois d'arrêts à seulement une couverture à 90 %.

Financièrement la différence est significative. Cela participe au décrochage général de nos rémunérations. Le Conseil d'État a validé sans surprise cette baisse d'indemnisation le 26 mars 2026. C'est encore un coup de canif dans le Statut de la Fonction publique, qui est en train de défaillir selon le supplice des mille coupures.



GINI, C'EST FINI

Historiquement, la France est un des pays les moins inégalitaires d'Europe. C'était vrai, ça l'est beaucoup moins. En 2017, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, était inférieur en France à la moyenne de l'UE. En hausse depuis 2018, il la dépasse désormais : en 10 ans de Macron, la France est devenue plus inégalitaire que ses voisins européens. Suppression de l'ISF, Flat Tax... et blocage des salaires, cette explosion des inégalités n'est pas un dérapage : c'est le produit d'une politique délibérée et assumée.

RIFFAULT, BIENTOT FINI ?

La CGT INSEE nous informe que nous arrivons bientôt dans leurs locaux. Fake news ? Aucune confirmation donnée au conseil de site. Affaire à suivre ...

